

Le dossier de candidature de la mine vient d'être ajourné

" Ce n'est pas un refus, mais un report de la décision d'Icomos, l'assemblée générale internationale qui statue sur les candidatures à l'Unesco ", précise d'emblée Jacques Crul, directeur de Blegny Mine.

Le site touristique liégeois avait posé une candidature commune avec les autres sites miniers du pays: le Grand Hornu, le Bois du Luc et le Bois du Cazier. La décision d'Icomos ne concerne donc pas uniquement Blegny.

Une décision à laquelle les gestionnaires de la Mine liégeoise s'attendaient quelque peu. *" Nous avons décidé assez tardivement de rendre notre dossier de candidature, explique Jacques Crul. Nous avons débuté cette réflexion à la mi 2008 et le dossier complet devait être rendu pour début 2009. Puisqu'il nous était impossible de régler tous les détails pour cette date, nous avons affirmé aux décideurs d'Icomos que tout serait réglé dans les plus brefs délais "*.

Mais qu'importe, les lieux doivent répondre aux critères définis par l'assemblée générale pour obtenir une décision positive. Quelques imperfections ont donc été pointées du doigt pour chaque site minier. Concernant celui de Blegny, Icomos reproche notamment qu'il appartient encore à un gestionnaire privé (la société de Charbonnage d'Argenteau) alors que les lieux reconnus par l'Unesco doivent impérativement faire l'objet d'une gestion publique.

" L'Unesco souhaite également des zones de protections plus larges que celles dont nous disposons actuellement, poursuit le directeur des lieux. Et souligne des problèmes de projection à long terme. Lorsque nous avons ouvert ce site, nous avons réalisé des aménagements qui devaient pouvoir tenir 50 ans. Mais pour recevoir le titre de patrimoine mondial de l'Unesco, nous devons pouvoir assurer la sécurité des lieux pour les visiteurs pour une durée de 500 ans au minimum! "

Nouveau dossier en 2011

Mais le rapport d'Icomos se veut néanmoins assez positif pour le site minier. *" Dans ses conclusions, la société considère que l'analyse des lieux justifie d'envisager l'inscription de ce bien sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco ", annonce non sans fierté Jacques Crul. " Nous travaillons actuellement d'arrache-pied pour régler tous les points soulignés par le rapport. Certains sont en cours de résorption. Lorsqu'ils le seront tous, le dossier pourra être représenté. Nous envisageons donc de le réintroduire au début de l'année 2011 et la décision finale devrait tomber après un an et demi de procédure, soit à la mi 2012. "* En espérant que cette fois, le rapport sera positif.